



Le vendredi 11 juillet 2014

Communiqué de presse de Jean-Pierre BLAZY Député-maire de Gonesse

Mory Ducros

Décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Jean-Pierre BLAZY :

« L'annulation de l'homologation des licenciements est une première victoire pour les salariés de l'agence de Gonesse »

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise vient d'annuler ce vendredi l'homologation par l'administration des licenciements décidés dans le cadre du redressement judiciaire du transporteur Mory Ducros dont le siège social se trouve à Gonesse.

Les ex-salariés vont pouvoir débiter l'ouverture des procédures au conseil de prudhommes pour licenciement « sans cause réelle ni sérieuse ».

Pour Jean-Pierre BLAZY « cette nouvelle est une première victoire, j'avais reçu les représentants CGT et CFDT à l'annonce de la fermeture de l'agence de Gonesse ou j'avais rappelé que la priorité devait être de permettre aux salariés licenciés de bénéficier des mesures d'accompagnement ».

Jean-Pierre BLAZY avait d'ailleurs rappelé dans un communiqué de presse en début d'année qu'il « **exigeait que les salariés soient entendus et respectés par le versement d'indemnités supra légales à la hauteur** ».

« Maintenant la priorité est que le conseil des prudhommes donne droit aux salariés en fixant le niveau des indemnités plus justement et que le régime patronal de garantie de paiement des salaires et indemnités (AGS) procède au plus vite à leur versement ». Pour mémoire, les salariés concernés demandent deux ans de salaires.

Jean-Pierre BLAZY « souhaite que le gouvernement poursuive les négociations avec les partenaires sociaux pour qu'un dispositif spécifique soit mis en place pour permettre à chacun des salariés dont l'emploi est supprimé de retrouver un emploi au plus vite ».